

CR réunion du 15/09 avec les services du département et de GBM

Les points abordés :

- **Beure : aménagement cyclable entre la véloroute et le centre bourg**

GBM pourrait aménager ce tronçon sans attendre les travaux du projet RN57 (Beure Micropolis) sous maîtrise d'ouvrage de l'état. (y compris la passerelle en mode doux en traversée du Doubs). Il s'agit de sécuriser la traversée de la route de Lyon (en face de la maison de santé) et d'aménager le tronçon pour rejoindre la véloroute par le passage sous la voie des Mercureaux. (Etude prévue par GBM dans le cadre du schéma directeur cyclable).

- **Sécurisation du RD 141 entre Beure et Arguel (passage dangereux des roches)**

A la demande des élus départementaux, les services du département vont étudier différents tracés pour aménager un axe cyclable sécurisé entre Besançon et le 1er plateau (Etat des lieux, champ des possibles...). Il s'agit d'inscrire ce projet dans le cadre du schéma cyclable du Dép. 25 dit d'intérêt départemental (bien entendu en lien avec les projets de GBM).

La décision finale sera prise par les élus (envisagée fin 2021).

Nous avons à nouveau réaffirmé, pour notre bassin de vie, la nécessité de sécuriser le tronçon entre Beure et Arguel (2240 véhicules/jour) même si le tracé retenu devait être plus orienté en direction du secteur de Saône (population plus importante).

Après échanges argumentés, les services vont étudier la faisabilité d'une sécurisation en lien avec la problématique de l'affaissement récurrent de la chaussée (nous avons évoqué la solution d'alternat adapté à une circulation dite «pendulaire» avec une bande cyclable coté rocher sens montant).

- **Tronçon entre la gare de Saône et la D246 (direction la Vèze)**

GBM met en étude cette future liaison cyclable sécurisée dans le cadre du projet autour du nœud d'intermodalité que sera la gare. Les travaux d'aménagement en mode doux (par voie centrale banalisée) sur la D 246 en direction de la Vèze sont engagés (le long de l'aérodrome).

- **Révision du schéma cyclable de GBM**

Ce schéma validé en 2019 est mis en révision début octobre pour une finalisation fin 2022.

Des réunions vont être organisées avec les élus des communes afin de véritablement prendre en compte les réalités locales.

Dans le cadre de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) une réunion des partenaires est prévue le 1er octobre (après confirmation notre collectif sera représenté).

Nous avons demandé d'être régulièrement informé sur l'avancée de ces dossiers

NB: Pour information notre collectif sera reçu prochainement par la vice-présidente en charge des mobilités: Mme Marie Zehaf.